



Terrain à l'abandon

Par **pauline62D**, le 17/02/2021 à 10:45

Bonjour,

Nous avons fait construire notre maison en 2015, derrière il y a un terrain à l'abandon,

Le terrain appartient à 3 personnes, nous avons eu affaire au notaire... mais nous ne sommes pas tombés sur un accord, apparemment la mairie voudrait que deux maisons soient construites dessus, en attendant le terrain n'est toujours pas entretenu,

Nous entretenons une partie afin de ne pas être envahi par les mauvaises herbes et que notre clôture reste propre.

Pensez-vous que nous pouvons investir le lieu pour un entretien afin de limiter l'invasion de mauvaises herbes...

Que faire ?

Cordialement

Par **youris**, le 17/02/2021 à 14:03

bonjour,

vous n'avez pas à intervenir sur un terrain qui ne vous appartient pas, le projet de la mairie n'interdit pas aux 3 propriétaires de vendre ce terrain même si la commune dispose d'un droit d'épuration.

par contre, vous pouvez demander aux propriétaires de nettoyer leur terrain.

salutations

Par **wolfram2**, le 18/02/2021 à 18:25

Bonsoir

J'espère que les parcelles sur lesquelles il est projeté à terme d'y faire construire deux

maisons, j'espère qu'elles ne sont pas enclavées et qu'elles ont un accès à la voie publique autre que en passant sur votre parcelle. Auquel cas vous devriez leur laisser un droit de passage, ainsi que le prévoit le code civil.
Cordialement. wolfram